

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 21 février 2018

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 21 à vingt heures et trente minutes, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Saint-Bazile-de-Meyssac, sous la présidence de Monsieur Eric CISCARD, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 13 février 2018

Etaient présents : Mr Eric CISCARD, *Maire* ; Mme Françoise CHAPOULIE, *1^{ère} adjointe* ; Mr Alan D'HOLLANDER ; Mr David LATREILL ; Mr Patrice LEIX ; Mme Marion PLASMAN ; Mme Bernadette ROUFF ; Mr Benoît SERVANTIE : *conseillers*

Absente : Mme Evelyne TRINQUET, *2^{ème} adjointe*

Est nommée secrétaire de séance : Mme CHAPOULIE Françoise



Approbation du Compte-Rendu de la réunion du vendredi 26 janvier 2018 : à l'unanimité.
Ouverture de la Séance à 20H35, sujets abordés :

1 - Mise à jour du tableau des emplois

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois. Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal par la délibération 08/2015 du 10 avril 2015.

Le Maire propose à l'assemblée pour une bonne organisation des services :

- **la création** d'1 emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps non complet à raison de 15 heures hebdomadaires à compter du 1 avril 2018.
- **la création** d'1 emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à temps non complet à raison de 15 heures hebdomadaires à compter du 1 avril 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'adopter à l'unanimité par 8 votes pour et 0 vote contre, la création des 2 emplois cités ci-dessus.

Le tableau des emplois est modifié à compter du 1 avril 2018 comme suit :

Situation actuelle	Nbre	Situation à compter du 1 avril 2018	Nbre
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	2
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	0	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée lève la séance à 21h.

Fait à Saint-Bazile-De-Meyssac le 23 février 2018

La Secrétaire de Séance,
CHAPOULIE Françoise

